

rence de capacité entre le minot du Canada et les boisseaux de Winchester et Impérial. Or, afin que les cultivateurs du Bas-Canada et ceux du Haut-Canada paraissent dans leur vrai jour, aux yeux de nos voisins, à la prochaine Exposition, qui doit avoir lieu à Montréal, voudriez-vous bien, dans le numéro d'Octobre du Journal, faire voir la différence en étendue, entre l'arpent Français et l'acre Anglais. Il y en a beaucoup parmi nous qui ignorent qu'il y ait de la différence entre l'acre ou le boisseau dont se servent nos voisins et ceux qui sont en usage parmi nous. Cette ignorance est cause que nous jugeons trop avantageusement de nos voisins, et trop peu avantageusement de nous-mêmes. Ayez la bonté de répondre à la question suivante, et vous obligerez votre humble serviteur, et rendrez en quelque sorte justice au Bas-Canada. Si un acre Français, ou un arpent, produit 25 minots, combien un acre Anglais produira-t-il de boisseaux impériaux, et combien de boisseaux de Winchester?

WM. BOA.

Côte de Vertu, 27 Septembre, 1850.

#### MOYENS SUGGÉRÉS POUR L'AVANCEMENT DE L'AGRICULTURE.

EXTRAIT du rapport du comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada.

Votre comité, dans la recommandation de moyens à employer pour l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada, n'a pris, de tous ceux qui se sont présentés ou qui ont été suggérés, que ceux d'une praticabilité incontestable et déjà mis en opération avec succès dans d'autres pays. L'ensemble des moyens recommandés n'entraînera pas la province dans la dépense d'une somme plus grande que celle pour laquelle le crédit public est engagé aujourd'hui, en vertu de la loi existante, en y joignant le don voté chaque année à la Société d'Agriculture dans le Bas-Canada par la législature.

Les moyens recommandés, et dont votre comité a cru devoir s'occuper, sont des sociétés d'agriculture dans le genre de celles qui existent déjà; des fermes-modèles avec écoles d'agriculture, la publication de traités élémentaires à être répandus gratuitement au sein de la population des campagnes et dans les écoles; la publication d'un journal et la création de deux surintendants. Quant à la formation d'un système de crédit agricole

recommandé par le révérend M. Pilote, du collège de Ste. Anne; à la conservation et et aux plantations d'arbres comme abri, recommandés par M. Langevin, et à beaucoup d'autres suggestions importantes et dignes d'attirer l'attention des amis de l'agriculture, elles ne sont pas du ressort de la législature. D'ailleurs, toutes ces choses entreront dans les attributions des surintendants, dont partie des devoirs sera d'enseigner.

Votre comité va entrer dans l'examen de ces divers modes d'avancements et des résultats qu'il croit avoir droit d'en attendre; viendra ensuite l'exposé de la partie financière du système pris comme un tout.

En adoptant la détermination de recommander l'emploi simultané des divers moyens ci-dessus énoncés, votre comité a eu en vue de se conformer aux différentes suggestions qui lui ont été faites, et est convaincu que la propriété de la mise en pratique de ces différents modes, par l'expérience fournie par des pays étrangers, où un pareil système a opéré merveilleusement. Votre comité n'a pas perdu de vue la remarque si juste de M. Watts, M. P. P., qui dit: "La population du Bas-Canada n'est pas une population voyageuse; en conséquence, les moyens d'instruction doivent être placés à la porte de l'agriculteur." Par la combinaison de plusieurs moyens, l'attention de la classe agricole sera attirée de quelque côté qu'elle tourne ses regards; et une fois convaincu, une fois entraîné, nul n'ira plus loin dans la voie des améliorations que l'agriculteur du Bas-Canada, car nul plus que lui ne possède d'intelligence, du courage, de force et d'adresse.

Les sociétés d'agriculture, telles qu'elles existent et qu'elles sont conduites aujourd'hui, ont fait du bien, il n'y a pas à en douter, et le fait est constaté dans la plupart des lettres annexées à ce rapport; mais en même temps, il est certain qu'elles n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Dans bien des cas, les dépenses contingentes et les frais de gestion se sont montés à des sommes exorbitantes, eu égard aux moyens pécuniaires de ces sociétés. Par exemple, dans les rapports mis devant votre honorable chambre cette année, il appert qu'une de ces sociétés a dépensé £32 pour gérer un budget de £209; une autre a dépensé £24 pour les contingents, quand le revenu de la société ne se montait qu'à £153. C'est ce qui, dans bien des localités, a créé parmi la population agricole